

COMPRENDRE ET APPLIQUER LES EXIGENCES EN MATIERE D'ETIQUETAGE A.B.

A RENNES (35) – INITIATIVE BIO BRETAGNE

FORMATION DESTINEE AUX CHEFS D'ENTREPRISE, RESPONSABLES QUALITE, CREATEURS D'ENTREPRISE

<https://www.bio-bretagne-ibb.fr/developper-activite-bio/formation/>

OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser les exigences du cahier des charges A.B.
- Connaître et maîtriser les exigences du règlement 1169/2011 INCO (information du consommateur sur les denrées alimentaires)



PROGRAMME

9h30-12h30 : CONNAITRE LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

- Comprendre les textes réglementaires
- Différencier les mentions obligatoires des mentions facultatives
- Identifier les ingrédients autorisés en A.B., les allergènes
- Les logos et allégations : définitions et obligations
- La déclaration nutritionnelle

13h30-17h00 : CAS PRATIQUES

- Analyse d'un étiquetage conforme
- Etude de cas concrets des participants

Stéphanie THEBAULT

Coordinatrice Recherche et
expérimentation IBB

Forte de son expérience de 4 ans en tant que responsable certification A.B. chez Certis, Stéphanie a accompagné les producteurs mais aussi les transformateurs et les distributeurs dans leur certification A.B.. Stéphanie a également travaillé pendant 7 ans en tant responsable qualité et R&D en industrie agro-alimentaire.

Horaires / Tarifs

Accueil à partir de 9h. Formation de 9h30 à 17h

Déjeuner de 12h30 à 13h30 (Buffet Bio inclus)

Tarifs indicatifs : adhérent 250 € HT – non adhérent 400 € HT

Inscription avant le **10 Août 2019**



INSCRIPTION

NOM DE LA FORMATION :

NOM : PRENOM :

FONCTION : STRUCTURE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : MAIL

Demande à transmettre à IBB : par mail à : contact@bio-bretagne-ibb.fr

www.bio-bretagne-ibb.fr

Association Interprofessionnelle de l'Agriculture Biologique en Bretagne

Siret : N°401 682 091 000 38 - APE : 9499Z

2, Square René Cassin – Immeuble Les Galaxies – 35700 RENNES

Tél. : 02 99 54 03 23 – contact@bio-bretagne-ibb.fr

Initiative Bio Bretagne est enregistrée sous le numéro 53 35 09793

35. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.